

43 M€ c'est l'engagement financier décidé par l'EPFL lors de son dernier Bureau le 26 juin 2013. La moitié de ces engagements sera consacrée à des acquisitions foncières (560 ha) qui doivent permettre la création de plus de 1100 logements. 21 M€ sont réservés aux opérations de reconversion de friches industrielles et urbaines.

## Chiffres-clés de l'année 2012

- 58 M€ de ressources financières mobilisées
- 43,6 M€ pour de nouvelles acquisitions
- 5 nouvelles conventions-cadre signées avec des structures intercommunales
- Une contribution à la création de 1200 logements
- 13,2 M€ d'études et travaux en faveur de la reconversion de friches

## 3 QUESTIONS A SEBASTIEN AGAMENNONE SUR LE NOUVEAU METIER DE CONSEIL DE L'EPFL

Sébastien Agamennone a rejoint la direction de l'ingénierie foncière de l'EPFL le 1er octobre 2012, en qualité d'adjoint à la directrice. L'une de ses missions consiste à développer un nouveau métier de conseil. Il nous en explique les objectifs et l'organisation mise en place.

1 - Qu'est-ce que l'EPFL peut apporter aux collectivités en matière de projet de développement ou d'aménagement ?  
[Plus d'infos...](#)

2 - Qu'est-ce que l'EPFL peut apporter en matière de politiques d'aménagement et de planification des territoires (SCOT, PLH, PLU...)?  
[Plus d'infos...](#)

3 - Quelle organisation l'EPFL a-t-il mis en place pour répondre à cette mission de conseil ?  
[Plus d'infos...](#)

## L'EPFL PREPARE SON FUTUR PROGRAMME D'INTERVENTION

L'établissement et ses administrateurs se mobilisent afin de se fixer une nouvelle feuille de route pour les 5 ans à venir.

[Plus d'infos...](#)

## LE DEFI ENVIRONNEMENTAL DU NOUVEAU SIEGE DE L'EPFL

Harmonieux et fonctionnel. C'est le nouveau siège de l'EPFL. Il est aujourd'hui quasi opérationnel ! Tout a été mis en œuvre pour qu'il soit de haut niveau environnemental et performant en matière énergétique, dans l'esprit du Grenelle 2 de l'Environnement.

[Plus d'infos...](#)

## LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH

Que ce soit à Hayange ou à Uckange, sur le domaine des de Wendel ou sur le parc du haut-fourneau U4, la communauté d'agglomération du Val de Fensch et l'EPFL poursuivent un même objectif : préserver et mettre en valeur le patrimoine industriel issu de la sidérurgie, dans le cadre de projets globaux de requalifications urbaines.

### HAYANGE - Le Val de Fensch et l'EPFL à la reconquête du château de Wendel

[Lire la suite...](#)

### UCKANGE - La démarche Evolu4, l'ambition d'un projet urbain pour concrétiser le développement du parc du haut-fourneau

[Lire la suite...](#)

## MOYEN

### Reconversion en vue du site de la cartonnerie

La commune de Moyen, la communauté de communes de la Mortagne et l'EPFL ont entamé fin mai 2013 la phase préparatoire des travaux de reconversion du site de la cartonnerie de Moyen. Leur but est double : créer des logements en développant le réseau d'entraide intergénérationnel et renforcer l'attractivité touristique du village en mettant en valeur le patrimoine industriel.

[Plus d'infos...](#)

## UXEGNEY

### Le démarrage du désamiantage de l'usine Victor Perrin

La vaste usine textile emblématique d'Uxegney, aux portes d'Epinal, sera investie à partir de juin 2013, et pendant plusieurs mois, par des équipes de désamiantage mandatées par l'EPFL. La reconversion du site souhaitée par la commune entrera donc dans une phase opérationnelle. La déconstruction des ateliers est prévue pour la fin de l'année.

[Plus d'infos...](#)

## VERDUN

### La fin des entrepôts Maximo ou la nouvelle vie de la zone industrielle de Chicago

Des anciens bâtiments militaires américains utilisés par l'entreprise « épicerie et surgelés » Maximo à Verdun, il ne restera bientôt presque plus rien. Le site s'appête à entamer une nouvelle vie grâce aux travaux entrepris par l'EPFL et la communauté de communes de Verdun. Le résultat : une meilleure qualité urbaine, une circulation plus rationnelle et des entreprises plus efficaces.

[Plus d'infos...](#)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

E-ATTESTATIONS - Une sécurité juridique renforcée pour l'EPFL

Toutes les pièces administratives pour les marchés de plus de 15 000 € HT passés avec l'EPFL doivent être transmises, depuis janvier 2013, à E-Attestations. Après 5 mois de pratique, cette solution logicielle simple, gratuite pour les prestataires et hautement sécurisée a fait les preuves de son efficacité.

[Plus d'infos...](#)

## AGENDA 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION/BUREAU  
2 octobre

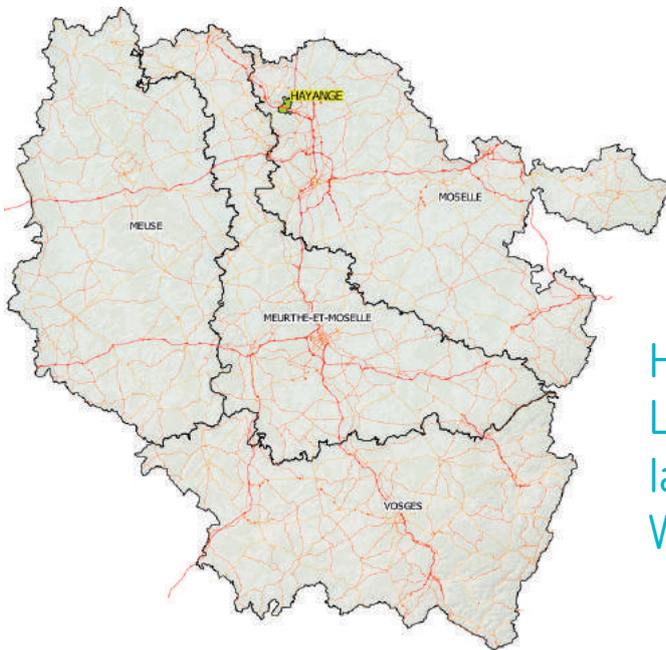
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
18 décembre

BUREAU  
20 novembre

Confidentialité des données : conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant  
EPFL - Rue Robert Blum - BP 245 - 54701 PONT-A-MOUSSON CEDEX  
Téléphone : 03 83 80 40 20 - Télécopie : 03 83 83 40 21 - Nous contacter

[Désinscription](#)

[Téléchargement du document en PDF](#)



## HAYANGE Le Val de Fensch et l'EPFL à la reconquête du château de Wendel

**Témoign pendant deux siècles et demi des fastes de la sidérurgie, le château de Wendel à Hayange a bien failli disparaître à jamais. Le Val de Fensch et l'EPFL ont entrepris de le sortir de l'oubli et de le transformer en siège de la communauté d'agglomération. L'EPFL réceptionnera les travaux de restauration de l'aile ouest, de la chapelle et du parc arboré au début de l'été 2013.**

La sidérurgie lorraine a son cœur historique dans la vallée de la Fensch, au domaine de Wendel à Hayange. Pendant deux siècles et demi, le domaine avec ses bâtiments de belle facture et son parc arboré au bord de la rivière, a vécu une période faste au rythme de l'épopée industrielle. Avec le déclin de la sidérurgie dans les années 1970, le domaine se dégrade, il est morcelé et se transforme en friche.

Le bâtiment des grands bureaux, le colombier et les grilles sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1987 en raison de leur histoire et de la sociologie architecturale qu'ils portent en eux. Situés à proximité, le château de famille et sa chapelle sont eux aussi protégés. Ils témoignent de l'histoire de la sidérurgie et sont au cœur de la distribution générale des espaces libres et des volumes au sein de l'ancien domaine.

L'EPFL a été impliqué dans la reconversion du domaine de Wendel dès le début des années 2000 en apportant à la CAVF une meilleure connaissance des contraintes techniques, urbaines et environnementales du site. Les difficultés sont nombreuses. Dans l'attente de la levée des contraintes liées à l'activité sidérurgique voisine du site, des travaux de sauvegarde ont été entrepris par le Val de Fensch et l'EPFL.

### **Le château de Wendel n'a pas perdu ses ailes**

Fin 2002, lorsque la communauté d'agglomération du Val de Fensch acquiert le château pour en faire son

siège, la toiture et les planchers du corps central se sont en grande partie effondrés, le reste a été pillé. Un état des lieux détaillé piloté par l'EPFL est rendu en janvier 2004.

En 2008, la préservation de l'aile Est du château, le « bâtiment de l'horloge », a démarré par une réfection de la couverture. En revanche, toute la partie centrale du château n'a pas pu être conservée. Autre étape dans cette difficile entreprise de sauvegarde du château : l'aile ouest et la chapelle seront sauvés eux aussi et restaurés malgré leur grande vétusté. Il aura fallu un an (juin 2012 / juin 2013) à l'EPFL pour mener à bien les travaux sur la charpente, la toiture et les façades (maçonnerie, pierre de taille) des deux bâtiments jointifs. Au programme : une déconstruction méticuleuse, un étayage très précis, une reconstruction pierre par pierre à certains endroits, une charpente entièrement neuve, une toiture en ardoise au crochet, des vitraux de la chapelle restaurés, une fabrication à l'identique des lucarnes et de la cheminée disparues... le tout dans le respect de l'image du parti architectural retrouvée sur des cartes postales, des coupes, des élévations et des plans et en harmonie avec l'aile Est. Par ailleurs, le parc du domaine a été élagué et défriché dans un souci de protection des arbres remarquables.

La communauté d'agglomération du Val de Fensch poursuit aujourd'hui les travaux de réhabilitation des deux ailes du château. Elles seront reliées par une passerelle très contemporaine et par un jardin où seront mises à nu la tête des murs des caves du corps central du château.

*Avant*



*Après*





## UCKANGE

La démarche EvolU4,  
l'ambition d'un projet  
urbain pour concrétiser le  
développement du parc du  
haut-fourneau



Propriété de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF) depuis 2005, le parc du haut-fourneau U4, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, a été ouvert au public en 2007. Le site de 11 hectares est aujourd'hui au centre d'un projet à vocations mixtes dont un des objectifs est la mise en valeur d'un patrimoine industriel d'exception.

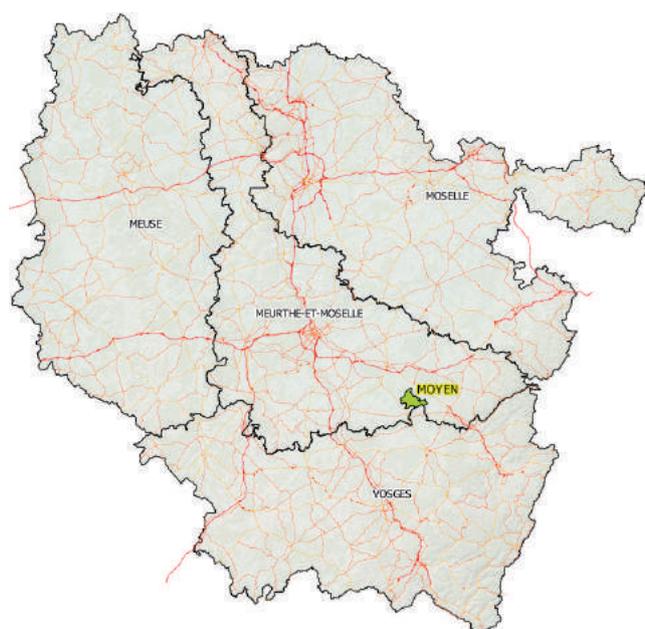
L'EPFL accompagne depuis de nombreuses années la reconversion de l'ancien site sidérurgique d'Uckange. Il a assuré, à la demande de la Ville, l'acquisition de l'ancienne usine d'agglomération et la maîtrise d'ouvrage du « Jardin des traces ». Il a réalisé des travaux de clos-couvert sur plusieurs bâtiments.

Puis, en 2012, l'établissement public a mené, en partenariat avec la communauté d'agglomération, une étude globale « EvolU4 » pour définir un projet de redéploiement urbain du site en s'attachant à ancrer le haut-fourneau U4 autour d'un pôle culturel et économique.

Le schéma d'aménagement de l'étude, présenté en septembre 2012, se structure le long d'une promenade piétonne (origami) prolongeant celle du jardin des traces et desservant le parc, le haut-four-

neau, les différents pôles et les berges de la Moselle. La gestion in situ de la dépollution des sols notamment par la phyto-remédiation s'intégrera dans une approche paysagère du parc. Le site aura pour vocation de promouvoir la création artistique autour des arts du cirque et de la rue et d'un festival des jardins, la création d'activités économiques (pépinière d'économies créatives, activités liés à l'Europort, activités à la dépollution), autour de la valorisation du passé industriel du lieu.





## MOYEN Reconversion en vue du site de la cartonnerie

**La commune de Moyon, la communauté de communes de la Mortagne et l'EPFL ont entamé fin mai 2013 la phase préparatoire des travaux de reconversion du site de la cartonnerie de Moyon. Leur but est double : créer des logements en développant le réseau d'entraide intergénérationnel et renforcer l'attractivité touristique du village en mettant en valeur le patrimoine industriel.**

En 1923, Marcel et Paul Jacquemin ont acheté le moulin de Moyon, non loin de Lunéville, pour le transformer en cartonnerie et l'adjoindre de bâtiments tels que des ateliers de fabrication, une chaufferie et une cheminée d'usine sur deux hectares et demi. L'aménagement d'un canal pour utiliser la force motrice de l'eau donne une configuration d'île aux trois quarts du site.

80 ans plus tard, la commune de Moyon souhaite le réinvestir afin d'y mener un projet résidentiel et touristique, en lien avec son château du 15<sup>ème</sup> siècle classé monument historique en 1992, le cours d'eau, le club de canoë kayak local et l'histoire du carton. Les machines utilisées autrefois dans la cartonnerie seraient ainsi mises en valeur.

Pour concrétiser ce projet, l'EPFL a fait l'acquisition de l'emprise en 2002 à la demande de la commune. Les aménagements de la Mortagne, la purge du canal, la création d'une vanne hydraulique et la démolition d'une quinzaine de bâtiments très dégradés ont été les premiers travaux pilotés par l'EPFL. Contrariés par un incendie en 2005, ces travaux n'ont été achevés qu'en 2008.

### **Le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique**

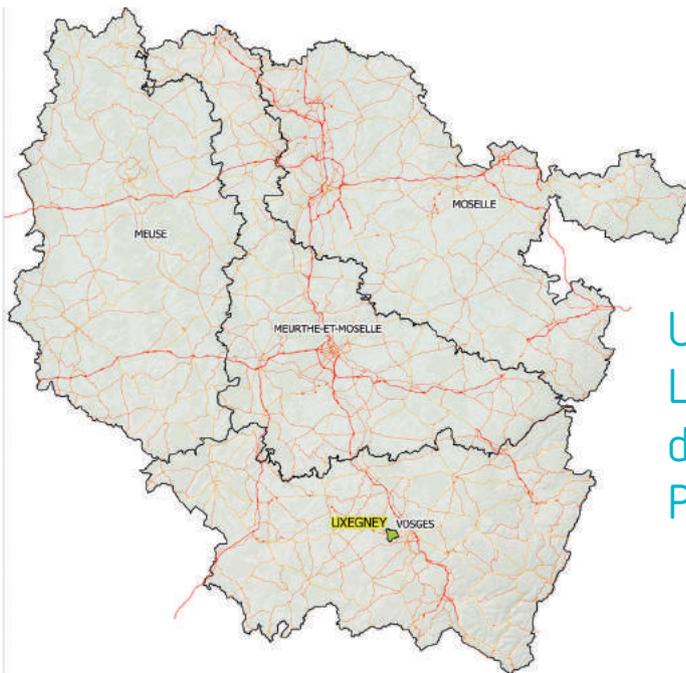
Reprenant les préconisations du CAUE de Meurthe-et-Moselle de 2010, les anciens bureaux et locaux d'habitation de la cartonnerie, en front de route, seront transformés en logements adaptés à des personnes à mobilité réduite et à des personnes âgées. En sauvegardant ce patrimoine, la commune souhaite aussi développer son réseau d'entraide intergénérationnel en créant des logements dédiés aux jeunes travailleurs et étudiants. L'EPFL débutera durant

l'été son intervention sur la toiture et les façades.

Le reste du site est contraint par un risque d'inondation lors de grandes crues. Son attractivité touristique et sportive pourrait cependant être développée pour renforcer l'attrait du village médiéval et de son château. Deux halles, la cheminée ainsi que le pont en acier et béton, gardiens de la mémoire industrielle du site, seront réhabilités par l'EPFL dans cette perspective à partir de cet été. En accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, la halle sud (bâtiment A) dont la toiture est en partie effondrée sera démolie. Après la purge des fondations et le nettoyage du terrain, l'EPFL contribuera aux pré-aménagements extérieurs.

L'aménagement intérieur des logements, les dallages, les éclairages, les stationnements, l'assainissement et le mobilier urbain seront ensuite mis en œuvre par la commune qui prévoit l'emménagement des premiers locataires et l'ouverture de l'île au public pour l'été 2014.





## UXEGNEY

Le démarrage du  
désamiantage de l'usine Victor  
Perrin

**La vaste usine textile emblématique d'Uxegney, aux portes d'Epinal, est investie depuis juin 2013, et pendant plusieurs mois, par des équipes de désamiantage mandatées par l'EPFL. La reconversion du site souhaitée par la commune entrera donc dans une phase opérationnelle. La déconstruction des ateliers est prévue pour la fin de l'année.**

Jadis fleuron de l'industrie textile, l'usine Victor Perrin à Uxegney est impressionnante par sa taille : 5 hectares et demi et par la succession de ses longs ateliers en shed. Située au cœur d'un tissu urbain en fond de vallée et sur la route menant à Epinal à six kilomètres de là, la filature fermée depuis huit ans occupe une position intéressante que la commune d'Uxegney entend mettre en valeur.

Après sollicitation de la commune, l'EPFL a procédé à l'acquisition de l'emprise de l'usine textile en 2009 et a piloté une série d'études et de diagnostics. Des plans topographiques ont été établis, les ouvrages ont été passés minutieusement en revue, les questions d'amiante et de pollution des sols et des eaux ont été analysées et ont été suivies d'une étude de définition urbaine.

En concertation avec la collectivité, le scénario retenu dans l'étude de faisabilité

menée par l'EPFL en 2011 scinde le site en trois : 2 hectares à destination d'un habitat dense respectueux de l'environnement, 2 hectares réservés à des activités afin de répondre aux sollicitations d'artisans, de petites entreprises et de commerces et un hectare de réserve foncière pour un éventuel équipement public. Le tout s'organisera autour d'une place piétonne. Une bande de terrain inondable a été préservée de part et d'autre du cours d'eau ; elle sera paysagée et agrémentée d'un parcours piétonnier.

Les études de maîtrise d'œuvre achevées, l'EPFL a commencé à procéder au désamiantage des bâtiments en juin 2013. Le démarrage des travaux de déconstruction des ateliers textiles désaffectés, étape hautement symbolique dans le processus de reconversion, est envisagé pour début 2014.





## VERDUN

### La fin des entrepôts Maximo ou la nouvelle vie de la zone industrielle de Chicago

**Des anciens bâtiments militaires américains utilisés par l'entreprise « épicerie et surgelés » Maximo à Verdun, il ne restera bientôt presque plus rien. Le site s'apprête à entamer une nouvelle vie grâce aux travaux entrepris par l'EPFL et la communauté de communes de Verdun. Le résultat : une meilleure qualité urbaine, une circulation plus rationnelle et des entreprises plus efficaces.**

La plate-forme Maximo « épicerie et surgelés », aujourd'hui désaffectée, occupe deux hectares et demi sur les 10 hectares de la zone industrielle de Chicago à Verdun. Les entrepôts sont pour la plupart d'anciens bâtiments militaires américains. Le hall frigorifique, de construction plus récente, avait lui été implanté en lieu et place d'anciens bâtiments militaires. Ces installations sont abandonnées et se sont considérablement dégradées depuis plusieurs années.

Suite à une étude prospective menée par l'EPFL en 2004 et à un diagnostic technique en 2009, la communauté de communes de Verdun a opté pour une requalification qualitative de ce secteur proche du centre-ville. Elle voit dans ce projet de requalification l'occasion d'améliorer les conditions de travail des entreprises dynamiques de la zone mais aussi l'opportunité d'attirer de nouvelles activités.

Pour mener à bien ce projet, le rachat de la plate-forme Maximo par l'EPFL est intervenu en décembre 2009. Aujourd'hui, la démolition de la quasi totalité des entrepôts s'impose en raison des contraintes qu'ils représentent pour la circulation et des coûts élevés de réhabilitation. Seul un bâtiment sera requalifié par l'EPFL (sa toiture et ses façades) et revendu à une entreprise de menuiserie.

Les travaux de désamiantage et de déconstruction orchestrés par l'EPFL ont démarré fin 2012. Le chantier se veut respectueux de l'environnement : les déchets des bâtiments démolis et des superstructures sont triés, traités et valorisés ; les dallages et fondations sont concassés et réutilisés in situ. Fin juillet 2013, l'EPFL livrera à la communauté de communes une plate-forme prête à accueillir de nouvelles activités.



## 3 QUESTIONS À... SEBASTIEN AGAMENNONE SUR LE NOUVEAU METIER DE CONSEIL DE L'EPFL



### 1- Qu'est-ce que l'EPFL peut apporter aux collectivités en matière de projet de développement ou d'aménagement ?

L'acte d'aménager est devenu aujourd'hui un processus complexe qui mobilise de nombreux acteurs (collectivités, bureaux d'études, aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux publics ou privés, propriétaires fonciers, opérateurs publics...) et de fait nécessite de multiples compétences (urbanisme, environnement, financement, ordonnancement et pilotage, ...). Tout cela afin de répondre aux enjeux sociétaux que doit relever chaque élu pour son territoire : en premier lieu, y loger ses habitants en leur offrant un parcours résidentiel varié, mais aussi assurer son développement économique, proposer les équipements et les services nécessaires à son fonctionnement, valoriser et préserver le cadre de vie.

La décision de réaliser un projet d'aménagement ou de construction est bien souvent à l'origine de la sollicitation de l'EPFL dont les élus connaissent maintenant les compétences en matière d'acquisitions foncières que ce soit par voie amiable, exercice du droit de préemption ou par expropriation. Toutefois, on constate bien souvent que le projet n'est pas encore complètement mature. C'est là que, dans le cadre d'une réflexion préalable à la conclusion d'une convention opérationnelle, l'EPFL et son pôle conseil se proposent aujourd'hui

d'aider les collectivités à établir les meilleures conditions de mise en œuvre de leurs projets d'aménagement et de développement.

L'EPFL examine d'abord les besoins et la nature du projet de la collectivité, puis l'accompagne dans son élaboration : études préalables (faisabilité, capacité, pré-bilan), aide à la programmation et examen des conditions d'engagement opérationnel (montage contractuel et ingénierie financière). L'objectif est d'identifier avant la réalisation de l'opération les enjeux et les obstacles qu'ils soient financiers ou techniques, juridiques ou réglementaires (étude d'impact, avis de l'autorité environnementale).

La collectivité sera-t-elle en mesure de racheter les biens fonciers ou immobiliers acquis par l'EPFL en son nom ? Les contraintes physiques, topographiques, archéologiques du site ont-elles bien été identifiées ou repérées ? La collectivité souhaite-t-elle réaliser l'opération en régie ou déléguer ?... Sont autant de questions qui méritent d'être posées. Cette intervention de l'EPFL doit permettre à la collectivité de s'engager très vite dans la partie opérationnelle de son projet dès lors que l'établissement se sera assuré de la maîtrise foncière.

JUILLET 2013

## 3 QUESTIONS À... SEBASTIEN AGAMENNONE SUR LE NOUVEAU METIER DE CONSEIL DE L'EPFL



### 2- Qu'est-ce que l'EPFL peut apporter en matière de politiques d'aménagement et de planification des territoires (SCOT, PLH, PLU) ?

En amont des études préalables et pré-opérationnelles qui permettent de juger de la faisabilité d'un projet et d'en affiner le programme, chaque collectivité s'engage, en général, dans une phase prospective. Cette réflexion s'inscrit dans une démarche plus large liée à la stratégie d'aménagement du territoire.

L'EPFL propose depuis 2007 de coréaliser des études de stratégie foncière à l'échelle des structures intercommunales avec l'engagement de la collectivité dans une convention-cadre. Ces études, loin d'être une simple compilation des documents d'urbanisme, doivent être comprises, au final, comme la traduction foncière des objectifs fixés par les documents de planification et de programmation.

L'EPFL s'attache donc à rendre son action d'opérateur public foncier

cohérente avec les SCOT, les PLH et les PLU en privilégiant l'intervention publique et privée sur du foncier difficile à mobiliser : friches industrielles ou urbaines, reconstruction de la ville sur la ville...

En rendant possible l'objectif de maîtrise foncière de ces secteurs à enjeux, l'EPFL permet la mise en œuvre concrète sur le plan foncier des principes de renouvellement urbain, de gestion économe des sols, de mixité sociale ou de préservation de l'environnement, des objectifs de production de logements ou de l'affectation du sol sur un territoire donné. C'est la raison pour laquelle l'EPFL doit être associé à l'élaboration puis à la mise en œuvre des SCOT ou des PLH (comme celui de Lunéville par exemple).

## 3 QUESTIONS À... SEBASTIEN AGAMENNONE SUR LE NOUVEAU METIER DE CONSEIL DE L'EPFL



### 3- Quelle organisation l'EPFL a-t-il mis en place pour répondre à cette mission de conseil ?

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, la direction de l'ingénierie foncière est dotée de deux pôles : le pôle foncier chargé par convention des acquisitions et des cessions et le pôle conseil.

Lorsque les collectivités saisissent l'EPFL de toute demande d'accompagnement ou d'intervention de l'établissement, leur sollicitation est transmise au pôle conseil pour instruction. Dès lors, plusieurs étapes interviennent : d'abord une prise de rendez-vous pour une première réunion en commun avec comme objectif d'appréhender les enjeux, les besoins et la stratégie de développement en lien avec les partenaires de la collectivité s'ils sont déjà identifiés. Cette réunion permet également de visiter le site et de prendre connaissance du document d'urbanisme et des contraintes du site. Le projet et son éligibilité aux critères d'intervention de l'EPFL peut être examiné dans le même temps ou bien faire l'objet d'un accompagnement de l'EPFL pour aider la collectivité à en définir le programme puis à l'approuver lors d'un second rendez-vous quelques

semaines (ou mois) plus tard. C'est également au cours de cette réunion que la collectivité et l'EPFL précisent le dispositif d'intervention qui sera repris dans la convention opérationnelle : critères, périmètre de l'opération, enveloppe prévisionnelle, durée et condition du portage, conditions de cession et de paiement. Le pôle conseil peut aussi faire l'interface avec les services reconversion de l'établissement afin d'appréhender le projet sous une vision globale, et plus précisément sur les éventuelles interventions qui pourraient être réalisées.

A tout moment, l'EPFL peut être amené à conseiller la collectivité aussi bien en amont de la convention qu'au stade où la cession interviendra, par exemple, pour l'aider à élaborer un cahier des charges de cession. Le principe d'un dialogue annuel a été instauré au travers des conventions-cadres. Il permet à l'EPCI et aux communes de disposer d'un état d'avancement de l'activité foncière de l'établissement pour leur compte et de mettre en perspectives les futures interventions.

## L'EPFL PREPARE SON FUTUR PROGRAMME D'INTERVENTION

**L'établissement et ses administrateurs se mobilisent afin de se fixer une nouvelle feuille de route pour les 5 ans à venir.**

### **Où retrouver les orientations stratégiques de l'EPFL ?**

Dans son PPI : Programme Pluriannuel d'Intervention. Le document expose les priorités d'actions, les politiques, les méthodes et les moyens financiers de l'établissement.

Le PPI de l'EPFL doit être conforme aux orientations stratégiques de l'Etat définies par le ministre chargé de l'urbanisme. Il doit par ailleurs tenir compte des priorités énoncées dans les documents d'urbanisme ainsi que des objectifs de réalisation de logements précisés par les programmes locaux de l'habitat.

Depuis sa création en 1973, le conseil d'administration de l'EPFL a approuvé huit PPI. Le prochain ne couvrira plus une période de sept ans mais de cinq, de 2014 à 2018, conformément au décret du 20 décembre 2011.

### **Une réflexion collective EPFL / Administrateurs / Représentants de l'Etat**

Afin de préparer au mieux le PPI 2014-2018, le Président et la Direction

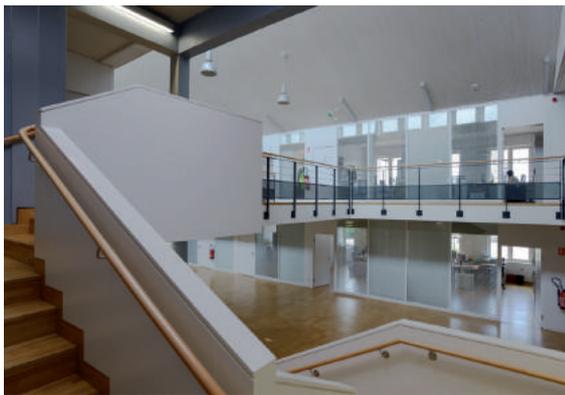
Générale de l'EPFL ont souhaité que l'ensemble des équipes puisse contribuer à son élaboration. Dès le mois de février 2013, l'ensemble du personnel a été sollicité sur les types d'intervention, les projets et critères d'éligibilité, les politiques à mettre en œuvre et l'organisation de l'établissement.

Parallèlement, un groupe d'administrateurs de l'EPFL et de représentants de l'Etat (SGAR et DREAL), tutelle de l'établissement, s'est réuni une première fois le 4 avril 2013. Ils ont été invités à s'exprimer sur des éléments de bilan de l'activité de l'établissement et sur les pistes d'amélioration potentielles. Une deuxième réunion, le 4 juin 2013, a permis de présenter les premières orientations et dispositions concrètes à mettre en œuvre pour la période 2014-2018.

Un projet de PPI 2014-2018 de l'EPFL devrait pouvoir être présenté aux administrateurs à l'automne pour une approbation en décembre 2013.

## LE DEFI ENVIRONNEMENTAL DU NOUVEAU SIEGE DE L'EPFL

**Harmonieux et fonctionnel. C'est le nouveau siège de l'EPFL. Il est aujourd'hui quasi opérationnel ! Tout a été mis en œuvre pour qu'il soit de haut niveau environnemental et performant en matière énergétique, dans l'esprit du Grenelle 2 de l'Environnement.**



Depuis la validation du projet d'extension du bâtiment de l'établissement par son conseil d'administration, il s'est passé 4 ans. Un tel projet ne pouvait pas demander moins de temps. L'objectif de disposer d'un bâtiment de haut niveau environnemental et performant en matière énergétique n'est pas chose simple et le choix des procédés constructifs a demandé une forte mobilisation de l'EPFL et de son équipe d'architectes et de bureaux d'études. Trois années auront été nécessaires à la conception technique et à la préparation financière et administrative de ce chantier de grande envergure.

L'édification de l'ossature en bois et des façades en matériaux composites ciment / cellulose a démarré il y a tout juste un an sur un terrain contigu à celui où historiquement il se situait, à Pont-à-Mousson. Le personnel de l'EPFL a terminé son emménagement en mai 2013 dans un nouveau bâtiment de 3 200 m<sup>2</sup>.

Le défi environnemental a été relevé avec un chantier vert et des matériaux de construction respectueux de l'environnement. Son isolation en fibre de bois et ouate de cellulose, ses menuiseries triple-vitrage et sa VMC double flux devraient lui assurer des performances énergétiques de moins de 50 kWh / m<sup>2</sup> / an.

Le défi financier a été tenu avec un respect strict des enveloppes initiales votées.

En outre, le projet a bénéficié de financements européens à hauteur de 574000 € au titre de ses objectifs exemplaires de consommation énergétique.



## LE SAVIEZ-VOUS ?



## E-ATTESTATIONS UNE SÉCURITÉ JURIDIQUE RENFORCÉE POUR L'EPFL

**Toutes les pièces administratives pour les marchés de plus de 15 000 €HT passés avec l'EPFL doivent être transmises, depuis janvier 2013, à E-Attestations. Après 5 mois de pratique, cette solution logicielle simple, gratuite pour les prestataires et hautement sécurisée a fait les preuves de son efficacité.**

Début 2013, l'EPFL s'est adjoint les services d'E-Attestations afin de recueillir et conserver toutes les informations utiles sur les entreprises avec lesquelles l'Etablissement souhaite notifier un marché de plus de 15 000 €HT.

La solution logicielle d'E-Attestations permet aux fournisseurs ou prestataires de mettre à disposition des acheteurs, conformément à leurs obligations légales, les attestations à fournir dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé : justificatifs d'immatriculation, attestations sociales et la liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail. En outre, E-Attestations garantit la conformité des entreprises en matière fiscale et d'assurance et alerte les acheteurs en cas de changement de situation

(redressement, liquidation judiciaire...) L'EPFL n'est donc plus en mesure, depuis le mois de janvier 2013, d'accepter les documents envoyés par courrier ou par mail par les prestataires retenus dans le cadre de marchés de plus de 15 000 €HT. Ces documents sont, en effet, inexploitable en l'état car les mesures d'authentification et de certification ne sont pas possibles.

De janvier à fin mai 2013, l'EPFL a notifié 44 marchés de plus de 15 000 €HT. Les prestataires sont au nombre de 51. La situation est aujourd'hui très satisfaisante au regard des dossiers déposés sur E-Attestations puisque 92% sont complets. Outre le gain de temps pour les services de l'EPFL, le système permet de renforcer la sécurité juridique de l'établissement.